

[Texte]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question n° 4126—**M. Cossitt:**

Depuis qu'on a préparé la réponse à la question n° 53 de la première session de la trente-deuxième législature, combien de décrets du conseil le gouvernement a-t-il émis de plus et combien étaient confidentiels de quelque façon que ce soit?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Les décrets du conseil sont au nombre de 6,897. Aucun n'était confidentiel.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 4221—**M. Gilchrist:**

Pour chaque année entre 1976 et 1981, a) quel a été le coût des prestations d'assurance-chômage, b) combien de personnes ont touché des prestations?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

	a) Coût des prestations d'assurance-chômage (en millions de dollars)	b) Nombre de personnes qui ont touché des prestations (en milliers)
1976	3,361.6	2,429
1977	3,928.2	2,515
1978	4,538.2	2,526
1979	4,009.1	2,322
1980	4,393.8	2,249
1981	4,828.3	2,354

[Traduction]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA QUESTION DE LA SOLLICITATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROSTITUTION

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de demander le consentement unanime, que la Chambre serait peut-être disposée à donner, pour que le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), ou le gouvernement, puisse encore une fois présenter la motion tendant au renvoi de la question de la prostitution au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

Mme le Président: Je suis entre les mains de la Chambre mais personne n'est intervenu à l'appel des motions pour solliciter... ou, en faire la demande.

● (1510)

M. Nielsen: Je demande maintenant à la présidence de solliciter le consentement unanime...

Une voix: Pesez bien vos termes.

Justice et questions juridiques

M. Nielsen: ... pour que le député de Vancouver-Centre puisse proposer la motion, si le secrétaire parlementaire ne désire pas le faire lui-même.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, dans ce genre d'affaires, lorsqu'il s'agit des travaux de la Chambre ou d'un renvoi à un comité, nous avons l'habitude de négocier avec les représentants des divers partis, et lorsque nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y a un consentement unanime, nous prenons le temps de la Chambre pour faire la suggestion de demander le consentement unanime à une motion précise. Cette expérience a été tentée à au moins deux reprises cette semaine et cela n'a pas fonctionné. Alors étant donné les circonstances, je préférerais avoir plus d'indications quant à un accord de la part du Nouveau parti démocratique avant que nous prenions davantage du temps de la Chambre pour faire accepter une motion de renvoi à un comité. Étant donné les circonstances, je ne crois pas que l'honorable député puisse obtenir le consentement unanime qu'il suggère, parce que d'autres consultations doivent avoir lieu, et si nous croyons qu'il y a des motifs raisonnables et probables de croire que le consentement unanime sera obtenu, nous assumerons nos responsabilités et nous proposerons à nouveau la motion.

[Traduction]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre connaît les termes de la motion qui ferait l'unanimité. Nous serions enchantés de consentir à une motion qui donnerait au comité permanent de la justice et des questions juridiques instruction d'étudier tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, de même que toutes les lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur, et d'inclure dans son étude l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés. Nous donnerions volontiers notre consentement à cette motion, si le leader du gouvernement à la Chambre voulait bien la présenter.

M. Pinard: Madame le Président, il s'agit là d'une question que je suis disposé à discuter de la façon habituelle et dans des circonstances normales. Je trouve bien peu de différence. Je constate que le NPD a mis des conditions. L'affaire doit faire l'objet de négociations. Nous avons une motion très simple proposant le renvoi de la substance au comité qui étudie un certain projet de loi, mais le NPD a refusé son consentement. Il veut maintenant imposer des conditions. Nous sommes disposés à les discuter mais, dans l'intervalle, nous n'accepterons nullement une motion là-dessus proposée par le NPD. Nous proposerons la motion. Nous en avons proposé une plus tôt, mais les députés néo-démocrates n'ont pas accepté ce renvoi, c'est dommage.

M. Deans: Au sujet du rappel au Règlement, madame le Président, je veux qu'il soit bien compris que nous ne tentons pas d'imposer des conditions, mais d'en supprimer une.

M. Nielsen: Alors, vous avez finalement changé d'avis.